



DELIBERATION
COMMUNE DE BERNIERES-SUR-MER
DEPARTEMENT DU CALVADOS

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la commune de Bernières-sur-Mer, dûment convoqués le 7 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Thomas DUPONT-FEDERICI, Maire.

Nombre de Membres

Afférents au conseil	En exercice	Qui ont délibéré
19	19	16

Présents : Monsieur DUPONT-FEDERICI, Monsieur TREFOUX, Madame LEMOINE, Monsieur VIGNANCOUR, Monsieur OLLIVIER, Madame CARPENTIER, Madame WINDELS, Monsieur HAMEL, Monsieur GODEL, Madame MOULIN, Monsieur ENGEL, Monsieur BENOIST.

Absents excusés : Madame MOREL a donné pouvoir à Madame LEMOINE
Madame LEBERTRE a donné pouvoir à Monsieur DUPONT-FEDERICI
Monsieur LE BRETON a donné pouvoir à Monsieur ENGEL
Madame LENOEL a donné pouvoir à Monsieur BENOIST
Monsieur COISEL, Monsieur LEPORTIER, Madame TERRIER

Secrétaire de Séance : Madame LEMOINE

23-019 COMPTE DE GESTION 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant que l'article L.1612-12 du CGCT précise que l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice.

Considérant que le compte de gestion 2022 de la commune concorde parfaitement avec le compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulièrement et suffisamment justifiées.

Monsieur le maire propose aux membres du conseil municipal d'approuver le compte de gestion de la commune établi par le trésorier municipal pour l'exercice 2022.

Le conseil municipal,

APPROUVE le compte de gestion 2022 du receveur.

Cette délibération est adoptée : Pour : 16

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Thomas DUPONT-FEDERICI